

surveillance de certains secteurs des services de traitement fournis dans des dispensaires ou à domicile, demeurent la responsabilité des autorités sanitaires locales.

Par suite de l'expansion rapide des régions métropolitaines et de l'accroissement de la densité de la population, il a fallu, pour des raisons d'efficacité administrative, élargir la base géographique. Des services d'hygiène locaux de moindre envergure sont fournis ou régis par un bureau de santé régional, ou encore un service régional intermédiaire entre les ministères provinciaux et les bureaux de santé locaux dispense des conseils techniques. Certains bureaux de santé des régions métropolitaines ont été fusionnés en vue d'accroître leur efficacité.

Hygiène maternelle et infantile. Tous les ministères provinciaux de la santé ont établi des services consultatifs en hygiène maternelle et infantile qui travaillent en collaboration avec les services infirmiers d'hygiène publique. Les services d'hygiène maternelle et infantile effectuent également des études sur les soins maternels et infantiles, y compris les soins hospitaliers, et aident à la formation du personnel infirmier. Au niveau local, les infirmières-hygiénistes administrent des soins prophylactiques aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants lors de consultations au dispensaire, à domicile, à l'hôpital ou à l'école.

Nutrition et éducation sanitaire. Les ministères provinciaux de la santé et certains services de santé municipaux ou régionaux emploient des nutritionnistes pour dispenser des conseils techniques et des renseignements aux organismes de santé et de bien-être, aux écoles, aux maisons de santé, aux organismes divers de services communautaires et aux hôpitaux et autres établissements de soins. Ils donnent également des conseils diététiques à certains groupes de malades, aux diabétiques par exemple, et ils effectuent des enquêtes sur l'hygiène alimentaire ainsi que d'autres formes de recherche. La plupart des ministères provinciaux de la santé ont une division ou un service de formation dirigé par un «éducateur sanitaire» à temps plein chargé de stimuler l'intérêt de la population à l'égard des questions d'hygiène. Ces divisions fournissent du matériel éducatif à d'autres divisions du ministère de la santé, aux autorités sanitaires locales, aux écoles, aux organismes bénévoles et à la population en général. Une partie importante de ce programme d'éducation est orientée vers la prévention des accidents et l'abandon des habitudes nuisibles à la santé, notamment l'usage du tabac et la consommation abusive de boissons alcooliques et autres drogues. Tous les travailleurs de la santé, dans le cours normal de leurs fonctions, s'occupent d'éducation sanitaire.

Hygiène dentaire. Les programmes provinciaux d'hygiène dentaire ont surtout mis l'accent sur la prévention, mais on insiste maintenant de plus en plus sur les services de traitement. Les services de santé locaux dispensent des soins dentaires, mais ceux-ci sont généralement réservés aux jeunes d'âge scolaire et préscolaire. Certaines provinces envoient des équipes de spécialistes en soins dentaires dans des régions éloignées dépourvues de ce genre de service. Toutes les provinces ont divers régimes de soins dentaires à l'intention des assistés sociaux. D'autres programmes d'hygiène dentaire concernent la formation de dentistes, d'hygiénistes dentaires, d'infirmières dentaires, de thérapeutes et d'assistants-dentistes, l'exécution d'enquêtes et la généralisation de la fluoruration des eaux.

Lutte contre les maladies transmissibles. Les grands ministères provinciaux de la santé ont des divisions spécialement affectées à la lutte contre les maladies transmissibles, et dont la direction est assurée par des épidémiologistes employés à temps plein; dans les autres provinces, cette fonction est assumée par un ou plusieurs services communautaires. Les autorités sanitaires locales organisent des services publics d'immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, la variole et la rougeole; elles s'occupent également des services de dépistage et de diagnostic, en collaboration avec les laboratoires d'hygiène publique et les médecins à clientèle privée. Les services spéciaux concernant la tuberculose et les maladies vénériennes ont été décrits plus haut.

Laboratoires d'hygiène publique. Toutes les provinces possèdent un laboratoire central d'hygiène publique, appuyé dans la plupart des cas par des succursales qui aident les organismes sanitaires locaux et les médecins à protéger la santé publique et à lutter